

Rapport 2-1 Avis sur Feuille de route partagée État-Région	CESER BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ Conseil économique social et environnemental régional
Commission Économie-Emploi Rapporteur : Gérard Thibord	Séance plénière Mardi 28 mars 2017

L'État et l'Association des Régions de France ont signé en 2016 une feuille de route pour mener la bataille de l'emploi et impulser une nouvelle façon de travailler ensemble en articulant au mieux leurs compétences et leurs politiques. Cette feuille de route est ensuite déclinée dans les différentes régions pour s'adapter aux problématiques locales et organiser au mieux la complémentarité de l'action de l'État et de la Région.

En région Bourgogne-Franche-Comté, la signature de cette feuille de route vient formaliser et conforter le partenariat existant depuis de nombreuses années entre l'État et la Région dans la mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la responsabilité.

Au travers de la feuille de route, l'État et la Région s'engagent à coordonner leur action commune autour de quatre enjeux stratégiques :

- impulser un dynamisme économique par l'investissement dans les filières d'avenir, la modernisation de l'outil industriel, le soutien à la création de valeur ...,
- sécuriser les parcours professionnels dans un contexte de mutations économiques et technologiques,
- développer les compétences et favoriser les embauches en cohérence avec les besoins des acteurs économiques et des filières porteuses,
- adapter les interventions aux spécificités territoriales.

Afin de faciliter une coordination État-Région régulière et efficace des actions initiées dans le cadre de la feuille de route (identification des priorités de collaboration, suivi, évaluation), il est proposé l'organisation de deux CRPPE (Comité régional de pilotage des politiques publiques d'emploi d'orientation, de formation) par an co-présidés par la Préfète de Région et la Présidente dans une double logique de coordination et de pilotage de leurs interventions.

Le rapport proposé s'inscrit dans cette ambition, et est, donc, la déclinaison régionale de la feuille de route signée en 2016 par l'État et l'Association des Régions de France pour mener la bataille de l'emploi. Il s'organise en cinq axes :

- un diagnostic partagé et une ouverture territoriale renforcée,
- une politique de développement économique concertée et ambitieuse,
- une politique d'orientation des publics ciblés, en cohérence avec les enjeux économiques et coordonnée avec la politique de l'emploi,
- une politique de formation en adéquation avec les approches prospectives, visant à accompagner les mutations économiques, l'évolution des métiers et les besoins des acteurs économiques,
- une politique d'accès et de retour à l'emploi des publics exclus du marché du travail.

Cette feuille de route s'assigne un certain nombre de tâches communes et coordonnées, notamment :

- mailler finement les politiques d'orientation, de formation professionnelle, d'emploi et de développement économique,
- établir un diagnostic partagé, basé sur les études réalisées dans le cadre de l'élaboration des SRADDET, SRDEII, CPRDFOP, qui sera la première étape à la démarche de définition de la carte des formations,
- soutenir une économie innovante et veiller aux domaines émergents positionnés sur les champs d'excellence régionale et des marchés d'avenir,
- l'animation territoriale,
- accompagner le changement d'échelle, de la structuration, de la professionnalisation et du développement de l'ESS ;
- faciliter l'innovation sociale,
- valoriser la compétence humaine (technique, commerciale, relationnelle...),
- promouvoir et développer les compétences par la VAE,
- développer des actions ciblées sur les territoires en mutation,
- participer à l'élaboration du CPRDFOP 2016/2020,
- promouvoir et développer l'apprentissage (entre autres : allongement de la limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage jusqu'à 30 ans).

Le CESER souhaite avoir des informations complémentaires sur le CRPPE et sa composition.

Au-delà des différents éléments qui composent cette feuille de route et qui sont transversaux aux compétences des différentes commissions du Conseil régional et du CESER, et dont chaque conseiller est invité à prendre connaissance, le CESER Bourgogne Franche-Comté souligne l'intérêt de cette démarche qui accentue la synergie de travail entre les services de l'État et du Conseil régional. Il souhaite que cette approche s'inscrive dans la durée.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.

Déclaration de Joseph Battault, au nom de la CFDT

La CFDT prend acte du travail effectué par les services de l'État et la Région pour établir une feuille de route commune. Elle souhaite surtout que cette feuille de route soit efficace et permette une réelle coopération entre l'Etat et la Région pour des politiques réellement au service des bourguignons-francs-comtois.

La CFDT s'interroge sur la nécessité de la création du comité régional de pilotage des politiques publiques d'emploi, d'orientation, de formation : un comité de plus pour quelle efficacité ? D'autres instances existent déjà telles le CREFOP, pourquoi ne pas le valoriser ? Quelle évaluation et quelle publicité de ses travaux pour permettre aux acteurs des politiques concernées de s'approprier la route parcourue et les enjeux ?

La CFDT votera l'avis du Ceser.

Déclaration de Françoise Bévalot, au nom des Établissements d'enseignement supérieur

L'avis invite chaque conseiller à lire cette feuille de route partagée entre l'État et la Région appliquée à la BFC, ce que j'ai fait avec attention. Je partage la conclusion de cet avis qui souligne l'intérêt de la démarche.

Je reste cependant interrogative, perplexe, en attente et parfois déçue.

1-Interrogative : En quoi cette feuille de route est-elle spécifique à la BFC ?

2- Perplexe : La réalisation de bien des objectifs, objectifs le plus souvent pleinement pertinents, nécessite non seulement une synergie État-Région, mais surtout une pratique de travail en transversalité, pratique encore peu courante comme on a encore pu le constater lors de différents chantiers tel que l'élaboration du SRDEII.

3- Attente de concret pour bien des points dont l'actualité exigerait que le stade du déclaratif soit dépassé depuis longtemps. Je retiens trois exemples :

- 1- Référence faite aux pôles de compétitivité : quel bilan de l'action des pôles de compétitivité de BFC ?
- 2- Référence faite au PIA, en particulier au PIA 3 : quels projets pour la BFC ?
- 3- Référence très discrète à la spécificité transfrontalière (page 8 dans le volet internationalisation « développer des relations économiques transfrontalières »).

On peut saluer la volonté des élus de l'Arc jurassien d'affirmer la coopération transfrontalière, la diversité des actions mises en place et la mobilisation de structures d'appui pour dynamiser cette coopération. Reste cependant une question : **quelle ligne politique et quelle stratégie claire concernant spécifiquement l'espace frontalier français, espace perçu comme un El dorado, ce qui en souligne toute la fragilité ?**

Sans anticiper la présentation des travaux du Ceser sur ce sujet, j'ajouterai que cette question prend aujourd'hui une dimension nouvelle dans un contexte marqué :

- par la récession que connaît l'industrie horlogère suisse,
- par l'incitation faite aux entreprises suisses de privilégier la main-d'oeuvre suisse : (projet dit de « préférence des travailleurs en Suisse, version allégée »),
- par l'inégalité des régimes d'imposition des entreprises de part et d'autre de la frontière, inégalité que pourrait renforcer la révision sur laquelle la Suisse travaille pour répondre aux sollicitations de la Commission européenne ?
- enfin par un contexte marqué par une situation économique de plus en plus déséquilibrée entre les deux zones frontalières ?

4- Enfin, déçue quand je fais le lien entre les déclarations de ce document, très riche sur les enjeux de la formation professionnelle, et la banalité du rapport que nous étudierons dans quelques instants, rapport sur l'« évolution de la carte des formations ».